Zeitschrift: Revue suisse de numismatique = Schweizerische numismatische Rundschau

Herausgeber: Société Suisse de Numismatique = Schweizerische Numismatische Gesellschaft

Band: 6 (1896)

Artikel: De la carne et de la demi-carne

Autor: Vallentin, Roger

Kapitel: II

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-622898

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

teston) comme étant le quart de l'écu au soleil, le demi-teston *(petit teston)* comme représentant le huitième de ce même écu. Un calcul proportionnel donnera les rapports respectifs du demi-écu, du teston et du demi-teston. Pour la clarté de nos explications, nous dresserons le tableau suivant :

1 écu au soleil = 2 demi-écus = 4 testons = 8 demi-testons.
1 demi-écu = 2 testons = 4 demi-testons.

Cette base fut adoptée dans la pratique et par le commerce, dans tout le sud-est de la France, dès le début du règne de Charles IX. Nous citerons un seul exemple, pour ne pas abuser de la patience de nos lecteurs. Les compagnons de la Monnaie d'Avignon reçurent parmi eux, durant le parlement tenu le 28 décembre 1567 « à « l'heure d'entre midy et une heure, » Joseph Moreau, fils du compagnon Isnard Moreau. On lui fit payer comme droit d'entrée un marc d'argent réduit à « 5 escus « *de quatre testons pièce*, » « à luy faicte grâce du résidu [1]. »

On ne tarda pas à compter les testons par groupes de quatre. Une réunion de quatre testons reçut le nom de *carne*.

II.

L'étymologie de ce terme est facile à découvrir. *Carne* est un dérivé direct de *quaternus*.

Du Cange mentionne les mots *quarne* et *quarnellus*. *Quarnellus* était en usage dans le Languedoc pour désigner un objet carré.

Ménage enseigne que *carne* est dérivé de *quaterne* et désigne le coup de quatre au jeu de trictrac. Par abus, on a transformé *carne* en *carme*.

[1] *Registre de la Monnaie*, f° 159 *(Bibliothèque d'Avignon)*.

La Curne de Sainte-Palaye, malgré sa légitime réputation, est muet à l'égard des expressions de cette nature.

Larousse donne les termes *quaternaire, quaternité, quaterne, quaternifolié, quaternion*, etc.

Il serait aisé de citer d'autres dictionnaires, ou d'indiquer que quelques-uns, tels que celui de Jean Nicot, ne renferment la mention d'aucune expression se rapprochant plus ou moins de *carne*.

Il est hors de doute que, de même que *quaterne* est une combinaison de quatre numéros et que *quaternite* est l'état d'une chose composée de quatre parties, de même *carne* signifie « un groupe de quatre » et a pour origine le mot *quaternus*.

Les dictionnaires et les manuels de numismatique ont tous ignoré l'emploi du mot *carne* en tant que terme monétaire.

On peut citer comme expressions analogues le *quaternal* ou pièce valant quatre deniers créée par le dauphin Humbert II[1] et le *quaternal* de Provence, si bien étudié par M. Blancard. D'autre part les premiers comtes de Barcelone ont émis au XIIe siècle des *querns*.

Dans son brillant compte rendu du remarquable traité de MM. Engel et Serrure, le savant Dr Ladé a signalé incidemment l'emploi de la *querne* dans les ordonnances de frappe des monnaies en divers lieux. « Enfin, au lieu « de dire simplement tant de pièces au marc, souvent « l'ordre de frappe exprime le chiffre par des sols..... « ou des quernes (soit quatre pièces) ou des doubles de « la pièce dont il est question[2]. »

Ni le terme *carne*, ni son similaire *querne*, n'ont été usités dans les ordonnances monétaires concernant les ateliers du sud-est de la France.

[1] Morin-Pons, *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 87 et passim.
[2] *Revue suisse de numismatique*, 1893, p. 75.